



## Traité Kilaim

### Michna 7 - Chapitre 2

הִיָּה רֹאשׁ תּוֹר חֲטִיִּים גִּכְנֹס בְּתוֹךְ שָׁל שְׁעוֹרִים, מִתֵּר,  
מִפְּנֵי שֶׁהוּא נִרְאָה כְּסוֹף שְׂדֵהוּ.  
שָׁלוֹ חֲטִיִּים, וְשָׁל חֲבֵרוֹ מִיֵּן אַחֵר, מִתֵּר לְסַמֵּךְ לוֹ מֵאוֹתוֹ הַמַּיִן.  
שָׁלוֹ חֲטִיִּים וְשָׁל חֲבֵרוֹ חֲטִיִּים, מִתֵּר לְסַמֵּךְ לוֹ תֵּלֵם שָׁל פְּשֵׁתָן,  
וְלֹא תֵּלֵם שָׁל מִיֵּן אַחֵר.  
רַבִּי שְׁמַעוֹן אוֹמֵר:  
אֶחָד זֶרַע פְּשֵׁתָן, וְאֶחָד כָּל הַמַּיִנִּין.  
רַבִּי יוֹסִי אוֹמֵר:  
אִף בְּאַמְצַע שְׂדֵהוּ מִתֵּר לְבַדֵּק בְּתֵלֵם שָׁל פְּשֵׁתָן.

Si l'angle [d'un champ] de blé pénètre [dans un champ] d'orge, ceci est permis, car [ce coin] apparaît clairement comme la fin de son champ. Si son champ était de blé et celui de son voisin d'une autre espèce, il est permis de juxtaposer au [champ du voisin] une [récolte] de la même espèce. Si le sien était de blé et celui de son voisin [était également] de blé, il est permis de juxtaposer une rangée [de graines] de lin, mais pas une rangée d'une autre espèce. Rabbi Chimon dit : que ce soit du lin ou que ce soit une autre espèce (cela sera interdit. Bartenora). Rabbi Yossé dit : Même au milieu de son champ, il pourra tester [la qualité de la terre en semant] une rangée [de graines] de lin.



### Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)